

Bulletin d'adhésion 2025

Adhésion individuelle

Adhésion étudiant

Mécénat (ouvre droit à reçu fiscal)

NOM

Prénoms

Adresse

Téléphone

Courriel

Date et Signature

Les buts de la Société

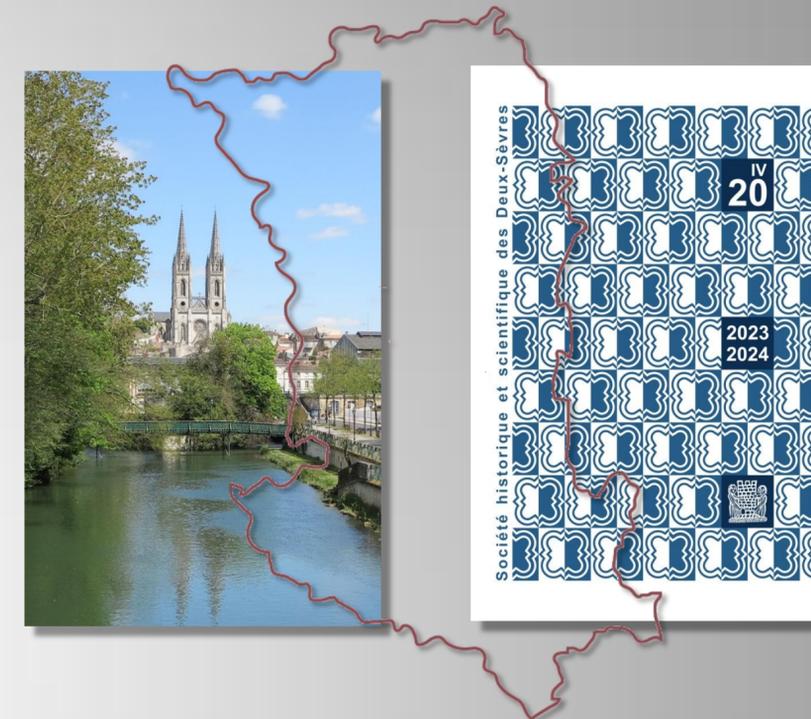
La Société historique et scientifique des Deux-Sèvres a pour vocation l'approfondissement de la connaissance et de faire découvrir le patrimoine historique, culturel et naturel du département et de la région au profit des étudiants, des chercheurs et de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des Deux-Sèvres.

Héritière de la Société de Statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, fondée à Niort en 1836, elle est la gardienne de l'ensemble des publications scientifiques de cette dernière et publie depuis 1905 ses bulletins et/ou mémoires annuels.



Société historique et scientifique des Deux-Sèvres

1905 - 2025



4 rue Jean Macé, 79000 Niort

Permanence le troisième mercredi du mois de 15 heures à 17 heures, mais aussi sur rendez-vous



Société
Historique et
Scientifique des
Deux-Sèvres

SHSDS

L'adhésion individuelle est de 50 euros.
Celle pour un étudiant est de 20 euros.
Le mécénat est du montant de votre choix.

L'adhésion annuelle comprend le bulletin de l'année.
Chèque à l'ordre de la « Société historique »

La Société historique et scientifique des Deux-Sèvres est une association reconnue d'utilité publique.



Site : <https://shsds.fr/>
Courriel : societe.historique79@gmail.com

Programme 2025

JANVIER
mercredi 22
18 heures Jacques CHAUVET
Crimes et rémissions en Poitou
médiéval

FÉVRIER
mercredi 19
17 heures 30 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Benoît SANCÉ
Vivre avec le refroidissement
climatique : l'année 1709 dans la
France de l'ouest (17-79-85-86)

MARS
Mercredi 19
18 heures Yannis SUIRE
(Re)découvrir le patrimoine des bords
de Sèvre à Niort et à Saint-Liguaire

AVRIL
mercredi 16
18 heures Dominique TANTIN *en collaboration*
avec l'association Les Amis de David
Histoire et mémoire : redécouvrir
Niort sous l'Occupation et à la
Libération.

MAI
mercredi 21
18 heures Franck GAILLARD
Histoire des sapeurs-pompiers de
Niort

MAI
Samedi 24
sur
inscription Visite PÉRÉGRINE
Découverte de Bressuire et du
bressuirais

JUIN
mercredi 18
18 heures Philippe RIDOUARD
Pierre Guette ou l'extraordinaire
histoire de l'acrobate pailleté d'or de
Loti.

Conférences et Visites

SEPTEMBRE
mercredi 17
18 heures Lucien VERZENI
L'héraldique monumentale dans le
Niortais et en Deux-Sèvres

SEPTEMBRE
samedi 27
sur
inscription Visite PÉRÉGRINE
Découverte de Cognac

OCTOBRE
mercredi 15
18 heures Maria CAVAILLÈS
La place de l'Agnus dei dans le nord
du département des Deux-Sèvres

NOVEMBRE
mercredi 19
18 heures Pascal HÉRAULT
Ernest Pérochon et la Petit église,
l'histoire au service de la littérature

DÉCEMBRE
mercredi 17
18 heures Muriel BONNAUD
La justice dans le bressuirais
aux 14^e et 15^e siècles

**LES CONFÉRENCES DE LA SOCIÉTÉ SONT
GRATUITES ET OUVERTES À TOUT PUBLIC**

Elles ont lieu

le troisième mercredi du mois à 18 heures

à l'auditorium de la médiathèque

Pierre-Moinot

1 boulevard Main 79000 Niort

**(Détail des conférences et modifications éventuelles sur le
site de la Société : <https://shsds.fr/>)**

Adhérer à la Société

C'est découvrir le patrimoine archéologique,
historique, monumental, culturel, humain, artistique,
du département.

C'est encourager les recherches historiques et
scientifiques sur le département.

C'est échanger chaque mois avec ses membres
curieux et passionnés et conférenciers sur tous
sujets intéressant l'histoire du département.

C'est bénéficier d'un accès privilégié à l'ensemble
de ses publications depuis 1905 mais aussi à celles
de la Société de Statistique depuis 1836, dont elle
est l'héritière.

C'est bénéficier d'un accès privilégié à l'ensemble
des publications des sociétés savantes des Deux-
Sèvres et des autres sociétés savantes de la région
historique du Poitou-Charentes.

C'est s'investir dans la promotion du patrimoine
du département auprès de tout public : scolaire,
associatif, collectivités...

C'est participer à la valorisation du patrimoine
historique et monumental à travers les organismes
consultatifs locaux.

C'est aussi assurer une vigilance attentive quant
aux patrimoines et alerter en cas de péril.

